

Avenants au dernier protocole.

Suite aux dernières directives ministérielles (du 18 juin 2020) et reprenant certaines notions allégeant de ce fait votre travail au quotidien.

Il est tout d'abord essentiel que les mesures barrières que vous connaissez bien soient toujours d'actualité.

Quelques règles ont été assouplies :

-la distance physique d'1 mètre entre les enfants pendant les siestes et les repas cesse d'être obligatoire.

-les parents peuvent à nouveau accéder jusqu'au lieu d'accueil mais porter le masque. (en respectant les mesures d'hygiène : c'est-à-dire le lavage des mains, pas de chaussure ou sur-chaussure) ou rester dans votre entrée ce qui me paraît plus judicieux.

-en matière d'hygiène des locaux et du matériel, il est possible de revenir à l'organisation de routine **avec les produits habituels**. Il est ainsi recommandé de :

-Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec vos produits habituels.

-Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et professionnels au moins une fois par jour.

-maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes.

-Nettoyer les objets (les jouets...) utilisés par les professionnels ou les enfants régulièrement et au minimum toutes les 48 heures. Garder quand même la notion d'un nettoyage quotidien.

AERATION REGULIERE DES LOCAUX . (exemple : entre 10.15 mn le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner, et le soir pendant et après le nettoyage des locaux.)

Entretien du linge

L'entretien du linge peut revenir aux protocoles de routine : changer et laver régulièrement le linge des enfants : dès que nécessaire et au moins une fois par jour.

Changer et laver régulièrement les draps et turbulettes des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par semaine.

Manipuler le linge avec soin : toujours porter un masque, ne pas le serrer contre soi.

Se laver les mains après toute manipulation de linge.

Les doudous, préconisation lavage minimum tous les 2 jours.

Précautions à prendre vis-à-vis des aliments :

Le port du masque grand public est recommandé.

(sur le guide ministériel : bien prendre connaissance consignes de nettoyage en cas de COVID 19 constaté).

Apparition des symptômes COVID 19 : cf P 18 du guide ministériel.

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes du COVID 19 est une clef de l'endiguement du virus : elle permet de briser les chaînes de contamination.

Avec la protection des personnes, isolement des cas confirmés et l'identification des personnes contact à risque autour d'un cas confirmé sont les piliers de la stratégie de contrôle de l'épidémie.

Chez les enfants :

Il convient d'être attentif à toute apparition de symptômes chez les enfants accueillis.

Tous les jours les parents sont invités à être attentifs à l'apparition de tels symptômes . Ils prennent en particulier la température de leur enfant en cas de symptômes ou sensation de fièvre avant de se rendre chez vous.

Chez les professionnels :

Chaque professionnel est très attentif pour lui-même à l'apparition de symptômes

Restons vigilantes, restons professionnelles et notre vigilance et bienveillance permettra aux enfants et aux familles d'être accueillis comme il se doit.

Merci de votre compréhension ,